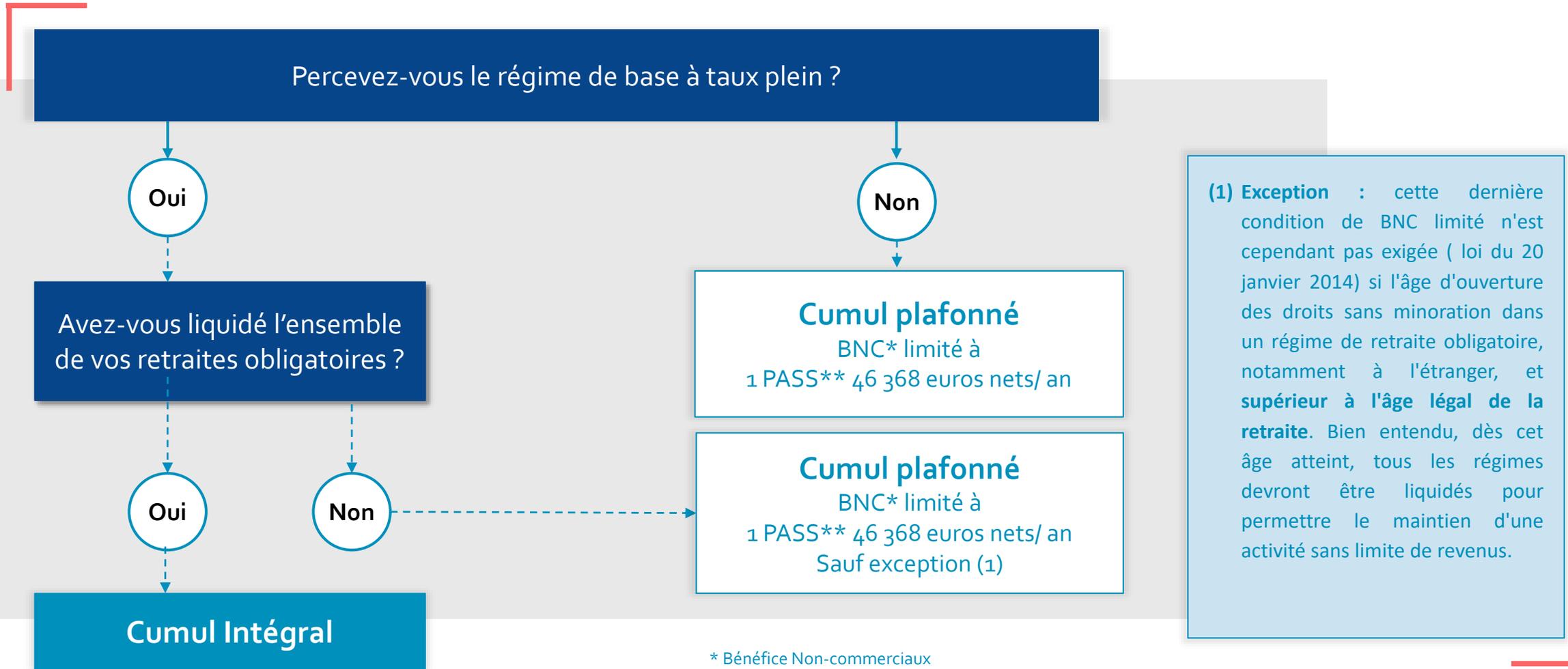




## Conditions et modalités de cumul retraite et activité libérale



(1) **Exception** : cette dernière condition de BNC limité n'est cependant pas exigée ( loi du 20 janvier 2014) si l'âge d'ouverture des droits sans minoration dans un régime de retraite obligatoire, notamment à l'étranger, et **supérieur à l'âge légal de la retraite**. Bien entendu, dès cet âge atteint, tous les régimes devront être liquidés pour permettre le maintien d'une activité sans limite de revenus.

\* Bénéfice Non-commerciaux  
\*\* PASS : Plafond Annuel de la Sécurité Sociale